

ABONNEMENT.

SAUMUR :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
En an. 32 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 25 c.
Réclamés 20
Faits divers 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Juillet 1883.

Maladie de M. le comte de Chambord.

La consultation a déclaré qu'il y a une amélioration sensible, sans que toutefois le danger ait disparu; mais les médecins croient que le danger n'est pas immédiat.

La déclaration de la consultation sera publiée aujourd'hui. On croit qu'elle n'a pu déterminer exactement le caractère de la maladie, mais les médecins pencheraient pour une affection gouteuse.

Le *Gaulois* dit que le duc d'Aumale a déclaré que si M. le comte de Chambord mourait, ils demanderaient au ministre de la guerre un congé pour assister aux obsèques.

Le général de Charette est parti dans la soirée pour Frohsdorf.

Vienne, 6 juillet, midi.

M. de Raincourt est venu dans la matinée, de la part du comte de Chambord, remercier le comte de Paris d'être venu à Vienne et lui porter ses compliments et les nouvelles de son état.

Depuis la consultation d'hier soir, l'état du comte de Chambord est moins favorable. Les vomissements ont repris cette nuit.

On lit dans l'Union :

« Le résultat de la consultation des éminents docteurs, réunis jeudi soir auprès de M. le comte de Chambord, était attendu avec anxiété. Il nous donne le droit d'espérer.

« Puisse Dieu, touché par les prières de la France, dont l'élan d'amour et de piété commande le respect même aux plus incroyants, accueillir le vœu national qui se

cimente au pied des autels, dans les plus humbles églises comme dans les plus antiques et plus illustres cathédrales !

« Il semble que la reine du ciel ait entendu le cri adressé à sa bonté par le « royaume de Marie » et ait porté aux pieds de son divin Fils les supplications de la patrie, consacrée au Sacré-Cœur par le Roi-Martyr.

« L'espérance qui renaît doit accroître encore l'ardeur de notre foi. C'est aujourd'hui que les neuvaines générales commenceront. Prions pour que Dieu, dans sa miséricorde, sauve le Roi, et qu'ainsi, à de cruelles angoisses, succède une patriotique allégresse ! »

A 5 heures, hier soir, il n'y avait aucune nouvelle de Frohsdorf.

Beaucoup de nouvelles circulent dans les couloirs au sujet de la présence des princes d'Orléans en Autriche.

On comprendra la réserve que nous devons nous imposer au sujet de ces nouvelles dont aucune d'ailleurs ne nous est officiellement confirmée.

Chronique générale.

A la Chambre, une assez longue discussion s'est engagée sur une demande de rétablissement de crédit extraordinaire, destiné au reboisement des montagnes, demande formulée par M. Méline. En faisant droit à la réclamation du ministre, la majorité a, selon l'expression de M. Ribot, rétabli le budget extraordinaire de l'agriculture.

Nous devons signaler à ce propos un excellent discours de M. le vicomte Desson de Saint-Aignan, qui a vivement critiqué l'abus des crédits extraordinaires. « Ce qu'on fait, a-t-il dit, c'est l'organisation du déficit et de la banqueroute.

Grâce aux protestations de M. le baron Reille, la Chambre a fixé au lendemain la

discussion d'un projet de loi relatif à la tenue de la cavalerie, dont le rapporteur réclamait le vote immédiat, après lecture du rapport à la tribune.

La Chambre a ensuite continué le débat sur le projet de loi municipale.

Le *Gaulois* rapporte une parole qu'il a recueillie dans les couloirs de la Chambre :

« M. Clémenceau rencontre M^r Freppel, dit le *Gaulois*; les deux adversaires politiques, en dehors des polémiques de tribune, sont dans les rapports de la plus parfaite courtoisie.

« — Eh bien! Monseigneur, dit à l'évêque le député de Montmartre, voilà un événement grave! Si Monsieur le comte de Chambord vient à mourir, il est difficile que les légitimistes de principe comme vous se rallient à M^r le comte de Paris.

« — Monsieur, a répondu l'évêque d'Angers, dans la monarchie, ce qui prime tout, c'est l'hérédité. Le Roi est mort, vive le Roi ! »

C'est, en effet, ajoute le *Gaulois*, le cri de tous les royalistes de France.

Les événements de la politique détournent l'attention de ceux qui se passent dans notre armée. Depuis plusieurs années déjà, le ministre de la guerre, pour une raison d'économie, multipliait les congés. Mais, cette année, il a procédé à un véritable licenciement de toute l'armée.

A Tours, il ne reste plus, dans la cavalerie, qu'un homme par quatre chevaux, juste ce qu'il faut pour que les bêtes ne meurent pas de faim. Quant aux officiers, qui n'ont plus rien à faire, on les invite, ou, pour mieux dire, on les supplie de prendre des congés.

Dans l'infanterie, il ne reste, dans les régiments, que juste le nombre d'hommes nécessaire pour assurer le service journalier de la place. On a pris pour prétexte de ce

licenciement les travaux de la campagne. La vérité est que la mesure prise par le général Thibaudin paraît inexplicable à tous les soldats et officiers.

En effet, c'est à la veille des grandes manœuvres qu'elle est prise et au moment des inspections, au moment où l'on a coutume de résumer, pour ainsi dire, tout le travail de l'année, et d'en constater les résultats.

Le licenciement, à pareille époque, de toute l'armée a paru si étrange dans nos régiments, qu'il a donné naissance à des bruits et à des racontars plus ou moins faux et ridicules. L'un de ces racontars est que le général Thibaudin commence à exécuter l'ordre, venu d'Allemagne, de procéder à notre désarmement. Nous savons que tous nos officiers sont écoeürés et se demandent avec angoisse quel sort menace prochainement notre armée. (J. d'Indre-et-Loire.)

L'incident de Poitiers. — MM. Savatier, Veillard et Clémot se sont constitués prisonniers, mardi soir, pour purger les condamnations prononcées contre eux dimanche dernier. Nos amis, dit le *Courrier de la Vienne*, ont hâté de tout leur pouvoir les formalités de l'écrou pour bien montrer qu'ils ne voulaient rien attendre de l'indulgence de nos gouvernants, indulgence qui, si elle s'était produite, leur eût été injurieuse.

A cette occasion, une rectification à l'*Avenir*. Tout est inexact dans cette scène d'un père, « accouru en larmes, voir les conseillers pour les supplier de ne pas briser la carrière de son fils ». Il est vrai que le père d'un des inculpés de dimanche était venu assister son fils dans les douloureuses circonstances où il se trouvait, mais il ne pouvait faire et n'a fait aucune démarche incompatible avec sa dignité et celle de son fils.

Les nombreux amis de MM. Savatier, Veillard et Clémot leur adressent leurs plus sincères et leurs plus vives sympathies.

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EDITH SARMANY

Par Marie DE BESNERAY.

CHAPITRE VI

L'ORAGE

Le lendemain et les jours suivants s'écoulaient pour Edith avec la rapidité d'un rêve enchanteur.

L'amour se levait dans son âme, non inconsciente comme autrefois, mais dominateur et violent. La vie avec ses luttes ardentes s'ouvrait devant elle, l'espérance battait des ailes, et sa jeunesse, non pléiée encore au joug austère du devoir, jetait des cris de révolte qui stupéfaient M^{lle} Dessaux.

Elle aimait Lionel, ou plutôt elle n'avait jamais cessé de l'aimer; la découverte de ce fait réel, indéniable, la plongea d'abord dans le désespoir.

— J'étais si calme, je m'habitais au travail, pourquoi est-il revenu ?

Puis, avec la naïveté de son âme généreuse, elle chercha un remède, une solution.

— Il ne devinera jamais mon affection, se dit-elle pour se rassurer... oui, oui, il l'ignorera toujours, car je préférerais mourir que de la lui laisser soup-

çonner... moi, je l'aimerais saintement, de loin, sans qu'il s'en doute.

Ce rêve, d'une tendresse mystérieuse, où elle ne rencontrerait que souffrances et sacrifices, l'emplissait soudain d'une joie divine.

Cédant à un besoin de recueillement, Edith ne retourna pas au château de la semaine entière. Ses élèves la trouvèrent plus patiente, et tous les soirs, pour complaire à sa vieille amie, elle l'accompagnait à l'église.

Le sanctuaire était toujours désert à cette heure; les parfums de la plaine entraient par les vitraux ouverts, et se mêlaient à l'odeur tenace de l'encens qui flottait sous les voûtes; les auréoles des saints flambaient sous la caresse d'un dernier rayon de soleil, et une bande de moineaux, perchés sur le hêtre voisin, envoyaient des fusées de petites notes aiguës et querelleuses.

M^{lle} Marthe goûtait dans son humble prière des douceurs ineffables et s'oubliait longtemps le front appuyé sur ses mains jointes.

Edith, nature plus insoumise, traversait cette phase difficile où la passion essaie de terrasser la raison, où l'instinct du bonheur réclame impérieusement ses droits. Après une courte invocation mentale, elle se perdait dans quelques songeries, ou regardait le tableau surmontant l'autel: un jeune saint la tête sur le billot souriant au ciel.

Qui sait? lui aussi avait aimé peut-être, aimé

une reine, une impératrice... lui aussi rêvait d'une félicité humaine, mais sa conscience condamnait son amour, et, joyeux, il allait au martyre... C'était à Rome, la colonnade d'un palais s'enlevait sur l'horizon embrasé, une foule diaprée, hurlante, accourait pour assister à l'exécution... lui, calme, avec sa robe blanche retenue par une corde, ses pieds nus saignant sur le chemin, il pressait le pas, il voulait mourir, car il aspirait à l'infini, et ne connaissait plus ni nos rêves ni nos regrets.

C'est ainsi qu'une leçon sévère et fertilisante se détachait pour Edith de ces vieilles murailles grises, à l'ombre desquelles tant de générations avaient prié.

Un jeudi, comme elles rentraient toutes deux de l'église, elles aperçurent devant leur demeure M^{lle} de Morcerf qui causait avec Augustine, tandis que le comte arpentait la route et abattait du bout de sa canne, avec un geste de colère, les fleurettes tapissant le talus.

Hélène, déjà très-liée avec M^{lle} Dessaux, lui présentait son frère, et le temps s'écoula rapidement en causeries.

— Promettez votre première journée de congé à M^{lle} de Morcerf, mon enfant, dit M^{lle} Marthe à sa protégée; la distraction est salutaire à votre âge.

— Plaidez ma cause avec toute votre éloquence, chère demoiselle, décidez-la, cria Hélène en train de dévaster un espalier.

— Venez, je vous en conjure, mademoiselle, murmura Lionel; pourquoi vous enfermer dans votre solitude ?

— J'irai, répondit-elle avec cette naïveté du premier amour qui à la fois se révèle et se dérobe.

Et en effet elle retourna fréquemment au château, avide des joies muettes qu'elle y trouvait, oublieuse de tout danger, emportée dans un tourbillon de plaisir.

Lionel, pour voir plus souvent sa chère idole, organisait tous les dimanches, soit une partie de pêche, soit une excursion dans la forêt de Ferrière. Il choisit un petit cercle d'amis, en exclut impitoyablement Maxime Aubry, et déclarant que le Bosphore ne valait pas les rives verdoyantes de la Marne, il s'engagea à le prouver.

La comtesse de Morcerf par nonchalance, et sa belle-fille pour cause de santé, suivaient rarement la bande joyeuse.

Miss Becker, que l'embonpoint envahissait depuis que son élève montait à cheval, la surveillait du landau où elle sommeillait à son aise, le nez sur sa Bible.

On partait généralement dès le matin, on galopait dans les chemins herbus couverts de rosée, on sautait les fossés pleins d'eau, choisissant les sentiers raboteux menant aux villages éparpillés sur les pentes, où les maisons hospitalières s'abritaient sous les châtaigniers. On déjeunait dans une

LE CHOLÉRA.

Le Caire, 5 juillet.

Il y a eu hier 40 décès cholériques à Samanoud.

Alexandrie, 5 juillet, soir.

Pendant les vingt-quatre heures qui ont pris fin, hier soir, à neuf heures, le nombre des malades qui ont succombé au choléra a été de 141 à Damiette, de 43 à Mansourah et de 16 à Samanoud.

Un nouveau cas s'est produit aujourd'hui à Alexandrie.

Le colonel Clarke télégraphie que deux cas mortels se sont produits parmi les troupes qui forment le cordon sanitaire.

Celui-ci fonctionne très-bien.

Alexandrie, 6 juillet.

Dans les dernières vingt-quatre heures, se terminant hier à 9 heures du soir, il y a eu à Damiette 109 décès cholériques et 68 à Mansourah.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 juillet.

La hausse qui s'est produite sur nos rentes à la Bourse d'hier a été principalement provoquée par la nouvelle répandue au sujet des conventions de chemins de fer.

Il paraîtrait que le gouvernement serait décidé à faire passer avant les vacances la ratification des conventions par le Parlement dont la session serait au besoin prorogée.

La fermeté des rentes s'est maintenue : le 3 0/0 est à 78.70, l'amortissable à 80.50 et 80.35, le 5 0/0 varie de 108.57 à 108.45.

La Banque de France est sans changements à 5,340.

Le Crédit Foncier détache aujourd'hui un coupon de 27.50 et s'inscrit à 1,290, ce qui ne constitue pas de changement sur le cours de la veille.

Les Obligations Foncières 1883 libérées, sur lesquelles on détache un coupon de 7.50 brut, se retrouvent à 346, soit au même prix qu'hier. Les non-libérées cotent 346.50.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) est ferme à 492.50 (coupon de 87 centimes détaché).

Les valeurs égyptiennes réactionnent très-légèrement, l'Unifiée à 353.75.

Le Suez conserve son avance précédente et après 2,485, 2,500 et 2,460, termine à 2,465. Il faut tenir compte du coupon de 48 francs qui est détaché aujourd'hui, ce qui constitue une nouvelle avance pour cette valeur.

La hausse nous paraît peut-être un peu rapide, étant donné qu'il y a lieu de prévoir pour l'avenir des diminutions graduelles de tarifs que ne pourra évidemment compenser l'augmentation du trafic, qui ne pourra continuer à suivre la progression des années précédentes. D'un autre côté, la construction d'une seconde voie augmentera le capital à rémunérer par la compagnie et il est probable que le développement du trafic provenant de ce fait puisse compenser les nouvelles charges de la Compagnie.

Nous conseillons d'ailleurs aux intéressés de lire dans le *Financier des Communes* l'étude que ce journal est en train de faire sur la Compagnie du Suez : on y trouvera des renseignements authentiques et convaincants.

Les chemins sont en progrès : le Lyon à 1,415 regagne presque entièrement le coupon de 12.50. Le Midi, ex-coupon de 20 francs, cote 1,140. Le Nord cote 1,880, ce qui le remet en réalité à 1,937 en tenant compte du coupon de 57 fr.

Le Gaz est ferme à 1,390.

Chronique Locale et de l'Ouest

Saumur.

Partout les prières s'élèvent vers le Ciel implorant de Dieu la guérison de M^r le comte de Chambord.

Saumur ne restera pas étranger à cette union de prières : une messe sera célébrée lundi matin, à 8 heures, dans l'église Saint-Pierre, pour obtenir de Dieu le rétablissement de celui qui a toujours été considéré comme le sauveur de la patrie.

Puisse les prières de tous les fidèles être exaucées, et conserver à la France un souverain reconnu par ses adversaires eux-mêmes comme le type de la loyauté et de l'honneur.

Le Conseil municipal de Saumur s'est réuni avant-hier soir pour trancher la question de l'accès du collège de filles... modèle, accès qui n'avait pas été prévu dans le modeste crédit de 800,000 fr. et mieux, voté pour cet établissement.

Le débat a été très-agité : des intérêts privés semblaient en jeu ; enfin, le Conseil a décidé que la voie que suivraient les demoiselles ne serait pas étroite ; on lui donnerait 40 mètres de largeur : elle partirait de la rue du Collège... de garçons et prendrait la ruelle des Récollets qui, paraît-il, serait élargie du côté sud.

Le côté nord n'eût-il pas été moins coûteux ? On n'avait que le mur de la cour du collège à abattre et un hangar à déplacer et pas autre chose ; tandis qu'il y aura immeubles à acheter, indemnités à donner, constructions à rétablir.

Bienheureux seront les contribuables si la Ville s'en tire pour 60 à 80,000 francs.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR.

AVIS

Les personnes à qui, par erreur, on n'aurait pas présenté les listes de souscription et qui seraient dans l'intention de faire partie de la Société, sont prévenues que ces listes resteront déposées chez le concierge de l'Hôtel-de-Ville jusqu'au 15 juillet prochain.

Nous rappelons en outre que cette année nos fêtes auront lieu les 12, 13 et 14 août.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur

Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 8 juillet 1883, à huit heures 1/2 du soir.

Programme.

- 1. Allégo militaire..... X.
- 5. *Rêves de flammes*, mazurka.
- 3. Overture de *Tancrède*..... ROSSINI.
- 4. *Palais-Royal*, polka..... X.
- 5. *La Belle du Portillon*, valse..... FAVRE.

PÈLERINAGE SAUMUROIS AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS A ANGERS..

On lit dans la *Semaine religieuse* :

Le mois qui vient de finir a vu se renouveler, à l'église de la Madeleine du Sacré-Cœur, les magnifiques démonstrations de l'année dernière ; le mouvement s'est même accentué davantage : de nouvelles paroisses, des contrées entières sont venues cette année augmenter le nombre des pèlerins et protester à leur tour de leur foi et de leur confiance dans le cœur miséricordieux de Jésus.

Le dernier jeudi de ce beau mois, c'était le Saumurois tout entier qui envoyait toute une foule de pèlerins à l'église diocésaine du Sacré-Cœur. De toutes les démonstrations de cette année, aucune peut-être n'a été plus belle ni plus touchante. Partis au nombre de sept cents de la gare de Saumur, nous dépassions un mille en arrivant à Angers, encore ne comprenons-nous pas dans ce nombre plus de cent personnes parties de Saint-Clément et de Gennes par un train précédent et que nous devions retrouver à l'église de la Madeleine. Aussi le spectacle de cette foule nombreuse de pèlerins, qui nous avait tant ému au départ, nous parut-il encore plus beau et plus touchant au moment où nous descendîmes de wagon et où nous nous rendîmes en foule à travers la rue d'Orléans et la rue Volney au but de notre pèlerinage. La ville de Saumur avait fourni plus de trois cents pèlerins. Parmi les paroisses des environs qui, toutes étaient dignement représentées, Varrains et Chacé étaient comme toujours au premier rang. Presque toutes les paroisses de nos côtes avaient aussi fourni leur contingent. Notons encore la ville et le canton d'Allonnes qui, malgré la distance, avait envoyé un groupe considérable.

La belle église de la Madeleine pouvait à grand-peine contenir les pèlerins dont la foule pressée envahissait le chœur même de l'église. A la messe du pèlerinage, célébrée par M. le curé d'Allonnes, M. le curé de la Madeleine adressa quelques mots pleins de cœur aux pèlerins saumurois, les félicita de leur empressement à venir honorer le Sacré-Cœur et remercia en particulier M. le curé de Saint-Nicolas, président du pèlerinage, et M. l'abbé Nomballais, l'habile organisateur, dont le zèle a été au-dessus de tout éloge.

La principale réunion avait lieu à trois heures. Après le dîner que la sollicitude prudente de M. le curé de la Madeleine avait rendu facile à tous, les pèlerins s'étaient dispersés par la ville, la plupart visitant les églises et les chapelles, les autres vaquant à leurs affaires. Plusieurs avaient exprimé la crainte que la chaleur, la fatigue n'empêchât un certain nombre d'être fidèles au rendez-vous du soir : c'était mal connaître nos pèlerins saumurois ; ni les ardeurs du soleil de midi, ni les fatigues de leurs longues courses ne les arrêtaient ; ils se souvinrent de l'avis que leur avait donné le matin leur digne président, les exhortant à accepter joyeusement tous les petits inconvénients du voyage et à rendre par là leur pèlerinage

plus chrétien et plus fructueux. Aussi l'église de la Madeleine était-elle pleine quand commença l'exercice du soir.

Là, M. le curé de Saint-Nicolas, dans un discours aussi éloquent que pratique, rappela aux pèlerins l'objet et les motifs de la dévotion au Sacré-Cœur ; puis eut lieu dans l'intérieur de l'église une belle procession du Saint-Sacrement, et les habitants de notre ville purent encore une fois protester de leur amour envers Jésus-hostie et compenser par ces hommages publics ceux qu'ils ne peuvent lui rendre dans les rues de notre cité.

Un salut solennel termina la cérémonie, mais sans mettre un terme à nos prières et à nos chants qui ne cessèrent qu'au moment où nous fîmes de retour à Saumur.

Nous ne pouvons clore ce compte rendu sans rendre hommage à l'esprit de piété et de prières avec lequel s'est accompli le pèlerinage. Le plus grand nombre des pèlerins avaient fait la sainte communion le matin dans toutes leurs paroisses, et ceux dont la santé était plus robuste ne craignirent pas d'affronter la fatigue pour pouvoir communier dans le sanctuaire du Cœur de Jésus. Pendant tout le temps du voyage, la récitation du chapelet et les chants pieux se succédèrent presque sans interruption ; les pèlerins s'excitaient à supporter joyeusement pour le bon Dieu les petites misères du voyage et le poids de la chaleur : tous chantaient avec âme et priaient avec ferveur. Aussi garderons-nous de ce pèlerinage le plus doux et le plus édifiant souvenir. Une plaque commémorative, payée par les aumônes des pèlerins, doit être placée dans le sanctuaire du Cœur de Jésus, au-dessous des armes de notre ville, pour perpétuer la mémoire d'une si belle journée.

En voyant de si magnifiques démonstrations, en voyant la partie du diocèse la plus exposée aux ravages des ennemis de l'Eglise, protester ainsi de son amour et de son dévouement envers le Sacré-Cœur, ne devons-nous pas espérer que le cœur de Jésus se laissera fléchir et qu'il aura enfin pitié de son peuple pénitent.

UN PÈLERIN.

LA Foudre à MONTSOREAU.

On écrit de Candes :

« Mardi dernier, un violent orage a éclaté sur nos contrées. Il a duré plus de quatre heures.

» A Montsoreau, commune limitrophe de la nôtre, la foudre est tombée, par la cheminée, dans la chambre de l'institutrice, et a brisé une grande glace, une pendule et des candélabres.

» Après avoir causé ces dégâts, le fluide électrique est sorti par la fenêtre, en laissant après lui une forte odeur de soufre. »

LE PHYLLOXERA DANS LA VIENNE.

Ce titre a été donné hier par erreur à l'extrait du rapport de M. Couanon concernant le phylloxera dans les Deux-Sèvres. Voici les passages du même rapport relatifs au

ferme, retrouvant comme par miracle le linge satiné, les mets délicats, les couverts armoriés :

M^{lle} Sarmany et Hélène, intrépides amazones, rafaient de ces courses. Edith surtout s'épanouissait dans cette vie opulente pour laquelle elle semblait née.

Le retour s'accomplissait presque toujours d'une manière plus calme : les chevaux harassés longeaient les haies, suivaient au pas les larges routes tracées entre les champs d'avoine et de maïs, pendant que le vent apportait par bouffées, tantôt les sons lents et inégaux d'une cloche, la cadence des fléaux, tantôt la voix des pasteurs rappelant les troupeaux et la chanson moqueuse des peupliers froissant l'un contre l'autre leurs feuilles aiguës.

Lionel s'approchait alors d'Edith, et ils causaient à demi-voix. C'étaient leurs moments les plus fortunés, ceux qui laissaient en eux les meilleures impressions, car, près de cette belle fille, pauvre et isolée, le comte de Morcerf éprouait un sentiment de respect presque craintif. Ses passions tumultueuses se taisaient, son orgueil s'évanouissait, et il goûtait dans cette sensation nouvelle une saveur inconnue.

Une après-midi de juillet, surpris par l'orage, les promeneurs furent obligés de rentrer précipitamment.

— Mes amis, cria Lionel au moment où la pluie devint torrentielle, la journée est perdue, que

chacun regagne son gîte !

Ce fut un sauve-qui-peut général.

Aveuglées par l'ondée, Edith et Hélène suivirent tant bien que mal M. de Morcerf dans un chemin de traverse, tandis que miss Becker, debout dans la calèche, gesticulait avec son parapluie pour inviter ces demoiselles à la rejoindre.

— Miss Fanny va se noyer ! exclama Hélène en riant aux éclats de la pantomime de l'Anglaise. Vite, frère, fuyons cet affreux spectacle !

— Tais-toi donc, petite folle, surveille ton cheval, l'orage redouble, fit Lionel... Avez-vous peur, M^{lle} Edith ? ajouta-t-il avec douceur.

— Non, dit-elle gaiement, le teint animé et les yeux brillants sous son voile vert.

— Le sentier devient impraticable, suivons la Marne, conseilla Hélène ; en dix minutes nous atteindrons l'escalier du parc, alors nous attacherons nos chevaux, et nous nous abriterons comme nous pourrons.

— Ton avis est adopté, sage Minerve, conduisons !

Le vieil escalier de pierre, témoin de l'aveu de Lionel à M^{lle} Sarmany, se trouvait converti pour l'instant en véritable cascade ; l'eau roulait en écume de degrés en degrés, et mêlait son bruit assourdissant aux éclats du tonnerre.

Découvrir un abri était difficile ; pourtant Hélène aperçut un erme gigantesque et s'y réfugia en

courant ; elle avisa ensuite une branche facile à saisir, releva ses jupes à la diable, et gagna prestement cet observatoire improvisé.

Son frère et Edith demeurèrent debout au-dessous d'elle.

— Vous rappelez-vous notre premier entretien ici ? demanda Lionel d'un ton ému.

M^{lle} Sarmany inclina la tête.

— J'ai beaucoup souffert depuis, poursuivit-il, mes premières espérances ont été détruites, mon avenir compromis... je n'ai pas su, je l'avoue à ma honte, défendre mon bonheur, j'ai reculé devant je ne sais quels fantômes, et le cœur déchiré je maudis ma faiblesse... il ne me reste rien, plus rien qu'un cher souvenir... et votre pitié peut-être... dites, Edith ?

Edith se sentait étourdie, énermée par l'orage ; une lassitude la prenait, elle leva sur son compagnon ses grands yeux humides.

— Je n'ai pas à vous juger, dit-elle lentement ; sans doute vous ne pouviez agir autrement... Moi, j'aurais préféré la pauvreté avec vous, que l'opulence avec un autre.

— Oh ! ma bien-aimée !...

Il prit ses deux mains et attira son front sous ses lèvres.

Elle resta une minute immobile, une pâleur de cire envahissait ses traits. Elle se rejeta brusquement en arrière : un souvenir venait de la mordre

au cœur.

— Lionel, fit-elle d'une voix mourante, adieu ! nous oublions que tout nous sépare désormais.

— Non, non, je ne veux pas !

Elle se remettait déjà et ce fut d'une voix grave qu'elle répondit :

— Monsieur le comte, croyez-moi, ne réveillons pas le passé.

— Pourquoi ?

— Il est mort...

— Ah ! vous êtes cruelle, murmura-t-il avec douleur.

— Vous choisissez bien votre temps pour vous disputer, cria Hélène de son poste aérien ; à quel propos cette querelle ?

— Descends vite, mon amie, répliqua Edith, la pluie diminue de violence, avant une heure je veux rentrer à Villiers.

(A suivre.)

MARIE DE BESNERAY.

Un pauvre curé, auquel on vient de supprimer son traitement et qui demeure quand même fidèle au poste, reçoit la visite de M. le maire du village. Ils font ensemble un tour dans le jardin du presbytère.

— Vous avez vraiment ici, monsieur le curé, un air délicieux.

— Oui, monsieur le maire ; mais il serait encore bien meilleur si je pouvais en vivre.

département de la Vienne, empruntés également à la Vigne française :

« Dans la Vienne, les traitements administratifs avaient, au début, provoqué, de la part des propriétaires, une hostilité considérable, devant laquelle on dut s'ajourner. Pendant cette suspension de combat, le mal a marché, et aujourd'hui l'on peut regarder le vignoble de la Vienne comme presque entièrement envahi. Dans l'arrondissement de Poitiers, soixante et onze communes sont phylloxérées; dans l'arrondissement de Civray, il y en a trente-huit; dans l'arrondissement de Montmorillon, on en compte trente-neuf; l'arrondissement de Châtellerauld en a dix-sept; l'arrondissement le moins contaminé, celui de Loudun, en a huit. Au total, cent soixante-troize communes sont phylloxérées dans la Vienne. Toutes ces communes portent plus ou moins de taches.

« Devant cette accroissance dans le mal, ce qui n'a rien que de très-naturel, un changement s'est opéré dans les esprits, et, sur les instances des propriétaires mêmes, les traitements ont été recommencés par l'administration avec des crédits s'élevant à la somme de 15,200 francs, et résultant de fonds votés par le conseil général et doublés par l'Etat: les intéressés fournissent la main-d'œuvre; l'administration accorde l'insecticide et donne un moniteur pour diriger les applications. Le service a pu à grand-peine satisfaire à toutes les demandes. C'est ainsi que jusqu'à aujourd'hui près de 400 hectares ont reçu une application de sulfure de carbone à la dose de 25 grammes par mètre carré; une application de sulfocarbonate de potassium a été faite à Marigny-Brizay.

« Tous les traitements ont été exécutés sous ma surveillance par les soins du service départemental. Pour le traitement pratiqué dans la commune de Jardres, l'application a été faite par le propriétaire lui-même, M. Rigault, et entièrement à ses frais.

« Mon opinion personnelle, m'écrit M. Larvaron, professeur d'agriculture et délégué départemental, est qu'avec le sulfure de carbone on peut faire vivre éternellement les vignes atteintes du phylloxera, même dans les terres qui n'ont pas 0 m. 30 de profondeur. Nos expériences sont on ne peut plus encourageantes. M. Larvaron cite, à l'appui de ses dires, les rapports circonstanciés qui lui ont été adressés par tous les maires des communes où ont été effectués les traitements.

« Il ressort de ces déclarations que partout où l'on a traité, sauf en terrain très-argileux, on marche à grands pas vers la régénération et on limite sûrement l'étendue des ravages.

« Un syndicat est formé à Neuville-du-Poitou, soixante associés y participeront. Le traitement aura lieu sur les parties atteintes de 500 hectares environ possédés par les propriétaires.

« Le service a constitué cette année une pépinière de semis de vignes américaines à la colonie agricole des Bradières. Les semis ont été faits en avril: 49 kilogrammes de graines ont été employés; sur ces 49 kilogrammes, 47 sont de graines de Riparia, les autres pépins proviennent de Jacques, Herbemont, Solonis, Rupestris, etc. La levée était bonne, lorsque l'orage du 30 mai en a détruit 40 p. 400; le reste a bien végété. Par une décision récente, vous avez autorisé l'introduction des plants étrangers dans les arrondissements de Poitiers, de Civray et de Montmorillon. Une pépinière, destinée à des distributions aux viticulteurs, est instituée à la ferme-école de Mont-louis. — Georges Couanon. »

Nous appelons sur ces faits l'attention des viticulteurs de Maine-et-Loire.

ANGERS.

Voici les détails donnés par l'Union de l'Ouest sur l'incendie du pâtis Saint-Nicolas, dont nous avons parlé hier :

« Jeudi matin, à Angers, un incendie a détruit quatre habitations, au quartier du chemin des Réveries, proche l'étang et le pâtis Saint-Nicolas. En ce lieu, se trouve l'auberge de M. Ribourg, à l'Espérance, et attenantes cinq autres maisons. Dans la même maison que M. Ribourg, habite, au 4^e étage, le ménage Buret. Lundi, pendant l'orage, la foudre avait frappé la cheminée des Buret, et depuis lors, on n'avait pas fait de feu, craignant qu'il n'y eût quelque dégât. Au premier jet de flamme, la cheminée

prit feu. Fort effrayée, M^{me} Buret courut à son grenier plein de linge et de meubles; mais, à peine entrée, elle tombait asphyxiée par la fumée. Cette malheureuse femme, déjà mère de quatre enfants, était enceinte de 8 mois.

« Cependant, les secours arrivaient lentement. L'incendie s'était propagé à tout l'ild de maisons; on réussit à l'éteindre avant que tout fût détruit. Quatre ménages, Buret, Ribourg, Mignot, Ravenault ont tout perdu. La femme Buret a été retrouvée carbonisée dans les décombres. Deux de ses enfants étaient à l'hospice avec la rougeole; les deux autres ont été recueillis par des parents. M. Buret était à son travail au moment de l'incendie. On lui aurait, paraît-il, caché la mort affreuse de sa femme, lui disant seulement qu'elle avait été transportée évanouie à l'hospice.

« Des quatre ménages, seul M. Ribourg est assuré.

« L'ensemble des immeubles incendiés appartenait à deux propriétaires: M. Gustave Gougeon, impasse Béclard, et M^{me} Dubois, grainetière, route des Ponts-de-Cé. Tous deux sont assurés. »

POITIERS.

Un incident qui a profondément impressionné l'assistance s'est produit mercredi à l'audience du tribunal civil de Poitiers.

Un jeune homme de 20 ans, le nommé Bachelard, Victor-Paulin, originaire de Paris, avait été conduit à la barre, en vertu de la loi sur les flagrants délits, sous l'inculpation de rupture de ban: il avait déjà subi sept condamnations.

M. le président ayant adressé à cet individu quelques paroles pleines de calme et de bienveillance, afin de le ramener au bien, si cela était possible, celui-ci s'est tout à coup levé, et prenant une attitude menaçante et outrageante pour la justice, a fait entendre les propos les plus offensants pour l'autorité publique et l'ordre social; puis, s'entendant condamner à 43 mois d'emprisonnement en raison du délit qu'il avait commis, il s'est avancé brusquement au pied du Tribunal, a gravi rapidement les marches qui le séparaient des magistrats, et se trouvant en face de M. le président, a exercé une violente pression sur son bureau, a renversé sa toque et bouleversé ses papiers.

M. le procureur de la République a pris aussitôt des réquisitions au sujet des faits regrettables qui venaient d'avoir lieu à l'audience et a demandé au Tribunal de condamner le prévenu au maximum de la peine.

Interrogé au sujet des faits qui lui étaient reprochés, le prévenu, loin de reconnaître ses torts, n'a fait que les aggraver par ses réponses, en disant notamment: « Je ne regrette pas ce que j'ai fait et ce que j'ai dit, je suis prêt à recommencer. Je ne tiens pas plus à ma vie qu'à celle des autres et particulièrement à celle de ceux qui me jugent. J'ai honte d'être Français et je demande qu'on me condamne à la peine la plus sévère afin de quitter ce pays. »

Le Tribunal a fait droit à sa requête en le condamnant au maximum de la peine édictée par la loi, 5 ans d'emprisonnement, 6 ans de surveillance, 5 ans d'interdiction des droits mentionnés en l'art. 42 du Code pénal.

Le prévenu paraît satisfait de cette décision et quitte l'audience sans proférer aucune parole. (Journal de la Vienne.)

Le Courrier de la Vienne nous fournit le récit d'un commencement de révolte qui a éclaté, dimanche, au lycée de Poitiers, au sujet du renvoi d'un élève :

« A l'issue des vêpres, les grands ont formé un monome et sont allés dans la cour d'honneur protester sous les fenêtres du proviseur contre le renvoi de leur camarade. Le concierge ayant fermé la porte assez tôt, les collégiens n'ont pu s'octroyer une petite sortie, comme c'était leur intention.

« Après avoir suffisamment crié: A bas le proviseur! les manifestants sont paisiblement revenus dans leur cour.

« M. Chaignet, appelé pour admonester ces jeunes gens, aurait été accueilli « avec une certaine réserve. »

« On nous assure même qu'à la suite de cet incident, notre recteur, estimant qu'il n'avait plus la confiance des élèves, a adressé sa démission à M. Jules Ferry. Le mini-

stre de l'instruction publique l'aurait acceptée et aurait accordé une pension à l'élève congédié, en qualité de victime du 2 décembre.

« Les manifestants auraient accordé un ordre du jour de confiance au « gardien de l'Idéal. »

« Nous donnons ces nouvelles sous les réserves d'usage. »

Théâtre de Saumur.

Demain dimanche, représentation des artistes du Gymnase, ayant à leur tête M. Henri Luguët.

On jouera la dernière œuvre dramatique de M. Octave Feuillet, un Roman parisien, l'événement artistique et littéraire de l'hiver dernier, et qui eut plus de 150 représentations non interrompues au théâtre du Gymnase.

La forme de cet ouvrage est irréprochable et le style digne du charmant auteur du Roman d'un jeune homme pauvre, de Dalila et de tant d'autres œuvres remarquables.

Le Roman parisien est une pièce qui restera, parce qu'elle porte la marque d'un homme de talent. Et les hommes de l'envergure de M. Octave Feuillet sont si rares dans notre époque abâtardie et dissolvante, qu'on se trouve tout heureux de rencontrer, par hasard, une œuvre saine et robuste qui empoigne et ravit à la fois.

Voici quelques mots sur les interprètes de la pièce, d'après les journaux de Tours :

Citons d'abord M. Maurice Luguët, un jeune premier de grand talent, doué de toutes les qualités qui font les bons comédiens: beaucoup de distinction, une voix chaude et vibrante, un jeu élégant et une physionomie sympathique.

M. Harris Goutchalde, dans le rôle du banquier Chevrial, rôle singulièrement difficile, fait preuve d'une rare originalité.

M. Henri Luguët est superbe dans le rôle du docteur. C'est un comédien charmant et « savant », qui a fait une véritable étude de son personnage auquel il a prêté la plus spirituelle bonhomie.

M^{me} Miller a rencontré dans M^{me} de Targy un rôle qui lui fait honneur.

M^{me} Délia est une Marcelle très-élégante et très-vraie. M^{lle} Vigoureux se montre pétulante et brillante sous les traits de la danseuse Rosa Guérin.

M^{me} Harris, une très-jolie femme, joue avec une grâce, une décence, un charme exquis, le rôle de M^{me} Chevrier.

Les rôles secondaires sont bien tenus. Nous donnons à notre 4^e page la distribution complète.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 juin 1883.

NAISSANCES.

- Le 2. — Marceline Satabin, rue du Petit-Pré.
- Le 3. — Louis-André Berckmann, rue de l'Hôtel-Dieu; — Zacharie-Georges Bourgeois, hameau de Beaulieu.
- Le 4. — Jules-Louis Remy, route de Varrains; — Thérèse-Eugénie Bordillon, Porte-du-Bourg.
- Le 6. — Louis Volant, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 10. — Léon Jousselin, rue Gratigné; — Marguerite Razin, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 12. — Edouard Petiot, rue Saint-Nicolas; — Thérèse-Henriette Bougrier, quai de Limoges.
- Le 13. — Elie-Georges Neveu, place Dupetit-Thouars.
- Le 14. — Marie-Augustine Corsion, rue de Nantilly.
- Le 15. — Maurice-Edmond-Charles Pinet, rue de l'Ancienne-Messagerie.
- Le 16. — Gabrielle-Valentine Embrun, rue des Basses-Perrières.
- Le 19. — Georges Joreau, rue du Portail-Louis; — Chevalier-Gaston-Raoul de Percin, rue du Préche.
- Le 20. — Joséphine Malbois, rue de Fernet; — Louis-Jean Lelasseux, rue de la Basse-Ile.
- Le 21. — Maria-Stéphanie Milon, rue d'Orléans.
- Le 22. — Charles-Gustave Dupuy, rue de Poitiers; — François Mercier, rue du Chardonnet.
- Le 23. — Marie-Alexandrine-Joséphine-

Renée Rochereau, rue du Marché-Noir.

Le 25. — René Deruet, montée du Fort.

Le 26. — Maria-Joséphine-Juliette Bocé, quai du Marronnier; — Amélie Joseix, rue Notre-Dame.

Le 29. — Renée-Anne Marais, rue d'Orléans.

MARIAGES.

Le 2. — Louis-Ollivier Descubes, mécanicien, a épousé Augustine Lecoq, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 4. — Henri Fehrenbach, forgeron, a épousé Constance Gérard, chapelière, tous deux de Saumur.

Le 5. — Joseph-Pierre Léger, commerçant, a épousé Angèle-Louise-Victorine Pointeau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 9. — Jules-Hippolyte-Alphonse Ossant, jardinier, de Saint-Lambert-des-Levés, a épousé Louise-Anne Girard, sans profession, de Saumur.

Le 11. — Emile Bidault, négociant, a épousé Marie-Eugénie Hublot, sans profession, tous deux de Saumur; — Guillaume-Marie Guillemot, charpentier, a épousé Julie Gagneux, couturière, tous deux de Saumur; — François Auger, tailleur de pierre (veuf), a épousé Jeanne-Marie Danion, couturière, tous deux de Saumur; — Léonard Bréchoux, lieutenant officier-comptable à la 5^e compagnie de remonte, a épousé Laure-Elisabeth-Pauline Halbert, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 16. — Louis Callard, employé de chemin de fer, a épousé Marie-Louise Baillou, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 18. — Louis Ploquin, propriétaire (veuf), de Saumur, a épousé Marie-Louise Delaporte, sans profession, de Bagneux; — Pierre-Alexandre Ginot, capitaine instructeur à l'Ecole d'application de cavalerie, a épousé Jeanne-Marie-Olympe-Hortense Pollard, sans profession, de Saumur; — Omer-Georges Bernier, maréchal-ferrant, de Bouillé-Loretz, a épousé Marie-Louise Ploquin, sans profession, de Saumur.

Le 19. — Victor-Camille Bourreaud, négociant, de Niort, a épousé Marie-Clémence-Blanche Florisson, sans profession, de Saumur; — Didier Théodule Verneau, sculpteur (veuf), a épousé Blanche-Isabelle Bouchard, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 26. — Joseph Dupuy, tailleur de pierres, a épousé Anne-Marie Gicquel, domestique, tous deux de Saumur.

(La fin au prochain numéro.)

« Vous êtes véritablement mon sauveur, vous m'avez rendu la vie. Depuis très-longtemps je ressentais constamment de fortes douleurs d'estomac, j'avais aussi de fréquents maux de tête, j'étais dégoûté de la vie. Un jour il me vint à l'idée d'essayer de vos Pilules Suisses; je les pris d'abord, je l'avoue, sans beaucoup d'espoir, car j'avais tant drogué; mais je fus bientôt surpris de ressentir mes douleurs moins souvent, et finalement de ne plus les sentir du tout. Je continuerai néanmoins de prendre vos Pilules Suisses de temps en temps, afin d'être radicalement guéri. Je vous prie de bien vouloir donner à ma lettre une grande publicité, afin de propager le plus possible ces Pilules merveilleuses.

« Ferrières, près Maubeuge (Nord).

« ALPHONSE LOITANT. »

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. — Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte. Envoi franco par le poste.

Dernières Nouvelles.

Paris, 7 juillet, 11 h. 45, matin.

Il n'y a aucun changement sensible dans l'état de M^{re} le comte de Chambord depuis avant-hier.

DREUX-BREZ.

BOURSE DE PARIS

DU 6 JUILLET 1883.

Rente 3 0/0.	78 60
Rente 3 0/0 amortissable.	80 40
Rente 4 1/2.	110 75
Rente 5 0/0.	108 38
Obligations du Trésor (anciennes).	514 25
Obligations du Trésor (nouvelles).	502 50

Theatre de Saumur.

Dimanche 8 juillet 1883,
UNE SEULE REPRÉSENTATION
 Donnée par les
 Artistes du théâtre du Gymnase
 Sous la direction de
M. HENRI LUGUET

1^{er} sujet et directeur de la scène à ce théâtre
UN ROMAN PARISIEN
 Pièce nouvelle en 5 actes, d'Octave FEUILLET,
 de l'Académie Française.

Distribution :
 Docteur Chesnel..... MM. Henri Luguët.
 Henry de Targy..... Maurice Luguët.
 Baron Chevalier..... Harris Goutchalde.
 Tirandol..... Hérisser.
 Vauvart..... Pierre Luguët.
 Ambroise..... Albert Lévy.
 Marcelle..... M^{lle} Délia.
 Thérèse Chevalier..... Harris.
 M^{me} de Targy..... Miller.
 Rosa Guérin..... M^{lle} Vigouroux.
 Maria..... Fernande.
 M^{me} de Valméry..... Jeanne.
 Bertholdi..... Richmond.
 M^{me} de Luce..... Alice.
 Gillette première..... Laurencé.
 Gillette deuxième..... Leroux.
 Juliani..... M. Gerdy.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU
 DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins,
 la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
 rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEOFROY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.
 Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

43 ANS DE SUCCÈS
 26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR
 Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.

Infatigable contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent aussi pour la TOILETTE et les dents.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épicerie fines.

Se méfier des nombreuses imitations.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
 Le lundi 9 juillet 1883, à 1 heure après midi

A Saumur, rue de la Grise, n° 2, au domicile de M. et M^{me} RÉMOND-MARTIN.

Il sera vendu :
 Lampe avec verre opaque, draps, taies d'oreillers, rideaux de lit en reps bleu, robe, pantalon, cuisinière et ses tuyaux, batterie de cuisine, vaisselle ;

Deux pianos droits dont un en bois d'ébène ;

18 bouteilles vin de Bordeaux Saint-Julien, 23 bouteilles vin de Bordeaux Saint-Emilion, 17 bouteilles vin de Bordeaux Saint-Estèphe, 10 bouteilles vin du Médoc, 13 bouteilles Château-Léoville, 16 bouteilles Château-Laroze, 8 bouteilles Pontet-Caneat, 12 bouteilles Château-Kirvan 1873, 6 bouteilles de Saunterne, 50 bouteilles vin de Bordeaux ordinaire, 6 bouteilles vin de Champagne ;
 Barriques, bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
 CH. MILLION.
 (464)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN GROS OU EN DÉTAIL,
LA FERME

DES AUVERSETTES

Située communes d'Auverse, Chavagnes et Noyant,

D'une contenance de 24 hectares 62 ares.

S'adresser à MM. BARBIN et COLLON, qui se rendront sur les lieux le dimanche 15 juillet 1883.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire,
 Le dimanche 22 juillet 1883, à midi,

UN ÉTABLISSEMENT

Propre au commerce des VINS mousseux et en pièces.

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent appartenant à M. Arthur MORICER.
 S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
 Le dimanche 22 juillet 1883, à 1 heure,

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur :

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, 146 ;

2^o ET UN MORCEAU DE VIGNE de 27 ares 50 centiares environ, sis canton des Ruettes, commune de Dampierre.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. SAULNIER, négociant à Saumur, rue Dacier, n° 21 ;
 Et audit M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
 Le dimanche 8 juillet 1883, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

DIVERS IMMEUBLES

Appartenant à M^{me} DEROUET-SALLOTTE.

Consistent en :
 Prés, vignes et terres labourables, situés sur les communes d'Artannes, de Distré et du Coudray-Macouard.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LE BARON, notaire.

Agence des Ventes et Locations

L. RENARD

56, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE OU A LOUER : Un très-grand nombre de maisons de campagne, pied-à-terre, fermes, maisons, appartements et chambres, le tout à Saumur ou à proximité.

ON DEMANDE A ACHETER : Deux études de notaire.
 Cessions de fonds de commerce. Placements de fonds. Recouvrements de toute nature.

ASSURANCES : Vie, Incendie, Accidents.

Prêts hypothécaires à court et à long terme avec ou sans amortissement.

Prêts aux communes et établissements publics.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. RENARD, sous-directeur du Crédit Foncier de France (succursale de Maine-et-Loire). (470)

A VENDRE

APRÈS DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ,
 Par adjudication,

En l'étude et par le ministère de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers, le samedi 18 août 1883, à 2 heures après midi.

UN FONDS DE COMMERCE

De Papeterie-Imprimerie-Lithographie, connu sous le nom d'Imprimerie du Commerce, exploité dans une maison située à Angers, 10 et 12, rue Bodinier, et consistant en :

Papier ordinaire, papier de fantaisie, papier à affiches, enveloppes, fournitures de bureau ;
 3,600 kil. environ de caractères d'imprimerie en 6, 8, 9, 10, 11, 12 ;
 600 kil. environ de caractères de fantaisie en 131 casses ;

32 types de caractères bois pour affiches, vignettes, flets, cintres, accolades, interlignes ;

1 presse mécanique typo-lithographique, système Warin, format Colombier, avec marbre en fonte, double jeu de rouleaux tirant la couleur, un jeu de rouleaux pour la typographie et tous ses accessoires ;

1 presse mécanique typographique Alauzet, dite express, format jésus, et tous ses accessoires ;

2 presses typographiques à bras (une colombier, l'autre jésus) et tous leurs accessoires ;

2 presses lithographiques à bras (une colombier, l'autre raisin) et tous leurs accessoires ;

1 machine à vapeur, force nominale 4 chevaux ;

169 pierres lithographiques de tous formats ;
 Petit atelier de reliure ;
 Clicherie ;
 Casses, casseaux, rangs, galées, Ais, etc., etc.

LONG BAIL.

Mise à prix : 8,000 fr.

S'adresser, pour renseignements :
 Soit à M^e PLAÇAIS, notaire, 15, rue des Cordeliers, Angers, dépositaire du cahier des charges ;
 Soit à M. POIRET, liquidateur judiciaire de la société, 7, rue Château-gontier, Angers. (465)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUYAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique ;

Vin rouge vieux à 100 francs ;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

A LOUER

MAISON

Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,
 Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

PRÉSENTMENT

JOLI APPARTEMENT

Fraîchement restauré,

Rue de la Visitation, n° 105.

BELLE VUE sur la Loire.

M^{lle} CANARD

Élève de la Maternité de Paris, sage-femme de 1^{re} classe, rue Bodin, n° 7.

Vient de se fixer à Saumur et se met à la disposition de toutes les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Elève des principaux professeurs d'accouchement de Paris, M^{lle} CANARD présentera toutes les garanties que les malades doivent désirer.

PHOTOGRAPHIE-PEINTURE

VICTOR COUÉ

Photographe de l'École de Cavalerie, 50, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un JEUNE HOMME pour la photographie. (439)

UN HOMME d'une trentaine d'années, au courant des emballages et expéditions, désire trouver un emploi dans une maison de commerce. Bonnes références.
 S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande un emploi, le mari comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière.
 S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures.
 S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

En cours de publication

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Qui paraît tous les Dimanches :

LA FILLE DU MEURTRIER

Par XAVIER DE MONTEPIN.

LES AVENTURES DE TROIS FUGITIFS

Par VICTOR TISSOT et CONSTANT AMERO.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^o
 Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :
 DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50. — 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 50 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents ; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.
 Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (246)

Saumur, imprimerie P. GODET.